



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 octobre 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: ASNONG Jean, représentant de Pike River
BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CAREY Bernard, représentant d'Abercorn
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. « *Synergie Québec – phase II* » : résultats préliminaires de la symbiose industrielle dans Brome-Missisquoi par Oriana Familiar
5. Autorisation de procéder au dernier versement de la quote-part 2015 au CLD : 261 760,50 \$
6. Gestion des matières résiduelles
 - 6.1. Écocentres : Octroi du contrat pour la fourniture d'un service de collecte, de tri et de valorisation des matières dans un réseau d'écocentres
 - 6.2. Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 6.2.1. Adoption du projet du plan de gestion des matières résiduelles pour consultation et transmission au Ministre
 - 6.2.2. Constitution d'une commission afin de tenir les séances de consultation publique sur la révision du PGMR
 - 6.3. Valorisation des matières organiques : formation d'un comité technique pour planifier une étude de faisabilité
7. Rapport du comité régional du Pacte rural du 16 octobre :
 - 7.1. Recommandation d'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
 - 7.2. Appel de projets 2016 : budget, règles, procédure et calendrier
 - 7.3. Appel de projets 2016 : création du nouveau fonds de développement « Pacte Brome-Missisquoi » et nouveaux outils
 - 7.4. Octroi de l'aide financière à Frelighsburg pour la réalisation d'une planification stratégique
 - 7.5. Enveloppe réservée en 2016 pour les planifications stratégiques municipales
8. Autorisation de procéder au versement de la contribution volontaire à l'OBV de la Baie-Missisquoi
9. Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi – Appui à l'OBV de la baie Missisquoi pour le dépôt de la demande de subvention au Volet 3 du programme prime-vert du MAPAQ
10. Appui au projet d'approche par bassin versant de la rivière de la Roche de l'OBV de la baie Missisquoi
11. Rapport du comité d'aménagement du 14 octobre :
 - 11.1. Autorisation d'amorcer le dossier du Volet 2 de l'article 59 LPTAA
 - 11.2. Suivi du dossier PIIRL – Travaux de priorisation quinquennale en fonction des investissements locaux
 - 11.3. Journée de distribution régionale d'arbustes 2016
 - 11.4. Certificats de conformités



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 11.4.1. Résolution PP-11 – Bromont
- 11.4.2. Règlement 600-1 – Lac-Brome
- 11.4.3. Règlement 598-1 – Lac-Brome
- 11.4.4. Règlement 601-2 – Lac-Brome
- 11.4.5. Règlement 454-3 – Farnham
12. Certificats de conformité :
 - 12.1. Règlement 597-2 - Lac-Brome
 - 12.2. Règlement 596-3 - Lac-Brome
13. Nomination d'un substitut de la MRC Brome-Missisquoi à la commission conjointe en aménagement
14. Autorisation de signature de l'entente de services interMRC Banque de terres avec la MRC de Charlevoix
15. Mention d'excellence pour les entreprises agricoles de Brome-Missisquoi au gala de l'ordre national du mérite agricole
16. Rapport du comité de liaison MRC - UPA du 15 octobre
 - 16.1. Modification du Règlement de contrôle intérimaire sur le RÉGES – Impact sur les fossés agricoles
 - 16.2. Situation du comité consultatif agricole de la MRC
 - 16.3. Projet pilote de démarche d'accompagnement en milieu agricole de la MRC
 - 16.4. Projet d'accompagnement des cédants sans relève familiale
 - 16.5. Autoroute 35 – Demande de changement du tracé identifié au décret
17. Rapport du comité de sécurité publique du 22 septembre :
 - 17.1. Information sur les panneaux afficheur de vitesse amovible (PAVA)
 - 17.2. Dépôt du rapport d'activités du 1^{er} avril au 31 juillet 2015
 - 17.3. Bilan de la campagne 2015 sur le partage sécuritaire de la route entre les automobilistes et les cyclistes et recommandation de poursuivre la campagne de sensibilisation en 2016
 - 17.4. Avancement du poste de police
18. Rapport du comité carrières et sablières du 22 septembre :
 - 18.1. Autorisation de signature de l'entente concernant la répartition des droits provenant des « sites limitrophes » sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska
 - 18.2. Réponse à la demande formulée par la municipalité de Saint-Sébastien concernant l'attribution des sommes provenant des droits perçus de l'exploitation de carrières et sablières lors de la confection de l'autoroute 35
 - 18.3. Réponse à la demande d'information de la part de la ville de Bedford et autorisation de signer l'entente de confidentialité
 - 18.4. Versement aux municipalités des sommes perçues de la 3^e période d'exploitation de 2014 et de la 1^{ère} période de 2015
19. Ajournement de la séance : Structuration du développement local et régional
20. Réouverture de la séance
21. Rapport du comité administratif du 13 octobre:
 - 21.1. Comptes à payer
 - 21.2. Budget 2016 de la MRC : calendrier de travail et définition du cadre budgétaire et des orientations préliminaires
 - 21.3. Délégation de la compétence relative au développement local et régional, incluant la gestion administrative du FLI et FLS, et autorisation de signature de l'entente de délégation
 - 21.4. Recommandation pour encadrer l'élaboration du budget 2016 du CLD
 - 21.5. Fonds de développement des territoires : proposition des priorités d'interventions en matière de développement
 - 21.6. Présentation pour adoption du projet de la *Politique de soutien aux entreprises*
 - 21.7. Projet de loi 56 « Loi sur la transparence en matière de lobbyisme » : demande au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques de soustraire les MRC de l'application de la Loi
 - 21.8. Demande de modification à la Loi sur les ingénieurs – Résolution d'appui à la MRC La Nouvelle-Beauce
 - 21.9. Recommandation - Appui conditionnel au projet de train de passagers, tronçon Montréal - Sherbrooke, afin de réaliser une étude de faisabilité
22. Suivi du congrès de la FQM tenu à Québec du 24 au 26 septembre 2015
23. Suivi de la rencontre « voyage en train » de St-Jean-sur-Richelieu à Bromont du 14 octobre
24. Formations disponibles pour les élus et officiers municipaux - Automne 2015
25. Réception de Noël pour les maires : invitation lancée à tous les maires
26. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre / novembre
27. Correspondance
28. Questions diverses :
29. Deuxième période de questions du public
30. Levée de la séance

347-1015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

348-1015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ

« SYNERGIE QUÉBEC – PHASE II » : RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA SYMBIOSE INDUSTRIELLE DANS BROME-MISSISQUOI

Madame Oriana Familiar, conseillère en développement durable au CLD de Brome-Missisquoi, accompagnée de monsieur Gabriel Arguin, consultant externe, présentent au conseil des maires les résultats préliminaires de la symbiose industrielle dans Brome-Missisquoi.

349-1015

AUTORISATION DE PROCÉDER AU DERNIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU**

D'autoriser le dernier versement de la quote-part 2015 au CLD au montant de 261 760,50 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

350-1015

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE, DE TRI ET DE VALORISATION DES MATIÈRES DANS UN RÉSEAU D'ÉCOCENTRES IMPLANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le 16 septembre 2015, la MRC a procédé à un appel d'offres public, par l'entremise du SEAO, pour assurer la fourniture d'un service de collecte, de tri et de valorisation des matières dans un réseau d'écocentres implanté sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une soumission le 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le devis requérait de la part du soumissionnaire de compléter le bordereau de prix pour l'option A (6 écocentres) et pour l'option B (5 écocentres excluant Cowansville);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre la MRC et la ville de Cowansville, la ville s'est prévaluée de son droit de retrait du présent appel d'offres et conséquemment, la ville de Cowansville s'engage à conclure une entente avec la RIEDSBM afin d'offrir le même service que ceux offerts aux autres écocentres;

CONSIDÉRANT qu'en raison du droit de retrait exercé par la ville de Cowansville, l'option B est retenue, soit la fourniture de service pour les 5 pôles (excluant le pôle de Cowansville);

CONSIDÉRANT que l'écocentre du pôle de Cowansville sera situé au site de la RIEDSBM et que la ville de Cowansville s'engage à compenser l'ensemble des municipalités pour les coûts additionnels, s'il y a lieu, entre les options A et B de la soumission;

CONSIDÉRANT que le lien contractuel résultant de cet appel d'offres public n'existe qu'entre chacun des 5 pôles (Bedford (ville), Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton) et le fournisseur, conformément au devis et à l'entente intermunicipale intervenue entre les pôles et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un contrat sera ratifié entre chacun des pôles et l'adjudicataire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat pour la fourniture d'un service de collecte, de tri et de valorisation des matières dans un réseau d'écocentres implanté dans 5 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi à l'entreprise **Récupération 2000 inc.**, au montant unitaire stipulé ci-dessous, plus taxes si applicables, pour les années 2016 et 2017. À la discrétion de la MRC, le présent mandat peut être poursuivi pour une année supplémentaire (2018) au montant unitaire stipulé ci-dessous, plus taxes si applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Option B ANNÉE 2016 (8 mois : avril à novembre)	PRIX 2016 MONTANT AVANT TAXES	PRIX 2017 MONTANT AVANT TAXES	ANNÉE OPTIONNELLE 2018 MONTANT AVANT TAXES
1. Conteneur			
Levée du conteneur	300 \$ / un	300 \$ / un	300 \$ / un
Transport du conteneur	300 \$ / un	300 \$ / un	300 \$ / un
2. Traitement des matières			
Bois	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t
Métal	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t
Agrégats	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t
Matières recyclables	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t
CRD	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t
Feuilles mortes	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t	1,00 \$ / t

* À cet égard, il importe de noter que le pôle sera facturé par type de matières recueillies.

De plus, tel que stipulé à l'entente intermunicipale intervenue entre la MRC et le pôle de Sutton, ce dernier s'engage à assumer les montants relatifs à ses spécifications particulières et advenant le prolongement du mandat pour l'année 2018, le pôle de Sutton s'engage à assumer les montants relatifs à ses spécifications particulières. Conséquemment, le prorata du montant sera assumé par les 21 municipalités par le biais d'une quote-part répartie par porte résidentielle.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

351-1015

ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Brome-Missisquoi est en vigueur depuis août 2003 et que conformément à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 21 octobre 2014 la résolution 347-1014 amorçant ainsi le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND

APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU

ET RÉSOLU

1. Que la MRC Brome-Missisquoi adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé tel que présenté séance tenante;
2. Que le projet de plan soit soumis à deux séances de consultation publique dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des séances;
3. Que le projet de plan de gestion des matières résiduelles peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par ledit plan.
4. Que la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi qu'aux MRC environnantes.

ADOPTÉ

352-1015

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PGMR RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Brome-Missisquoi est en vigueur depuis août 2003 et, que conformément à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles le 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le projet de plan de gestion des matières résiduelles doit, conformément à la loi, être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

CONSIDÉRANT que la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU**

De constituer une commission afin de tenir les consultations publiques du projet de plan de gestion des matières résiduelles et de proposer les représentants suivants, lesquels seront invités à y siéger :

1. Christian Larouche, IBM Bromont – Secteur des affaires
2. Noémie Raïche, Cellule Jeunes et Familles Brome-Missisquoi – Secteur sociocommunautaire
3. Réjean Racine, UPA Brome-Missisquoi – Secteur syndical
4. Johanne Bérubé, OBV Baie-Missisquoi – Secteur des groupes de protection de l'environnement
5. Sylvie Raymond, Comité des matières résiduelles – Secteur public
6. Carole Lebel, RIEDSBM – Secteur public

ADOPTÉ

353-1015

VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : FORMATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT que des mesures de valorisation des matières organiques sont prévues dans la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Brome-Missisquoi afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2011-2015* le bannissement des matières organiques de l'enfouissement en 2020;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité est la première étape prévue dans les mesures du PGMR;

CONSIDÉRANT que le comité technique permettra d'établir les paramètres que doit comprendre l'étude afin d'élaborer un devis pour procéder par appel d'offres sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU**

De constituer un comité technique afin de planifier l'étude de faisabilité sur le compostage des matières organiques, de faire le suivi de l'étude et d'analyser les conclusions afin de présenter une recommandation au conseil des maires.

Que les membres constituant ledit comité technique soient les suivants :

1. Pierre Janecek – Président RIEDSBM
2. Carole Lebel – Directrice générale RIEDSBM
3. Sylvie Raymond – Présidente du comité de gestion des matières résiduelles
4. Arthur Fauteux – Préfet de la MRC Brome-Missisquoi
5. Richard Joyal – Directeur des services administratifs Ville de Bromont
6. Nathalie Grimard – Directrice adjointe service gestion territoire/Urbaniste MRC Brome-Missisquoi
7. Valérie Nantais-Martin – Coordinatrice en environnement MRC Brome-Missisquoi

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

354-1015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT que l'article 12 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'adopter la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, le tout, tel que présentée séance tenante.

De déposer ladite *Politique* sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de la transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

355-1015

PACTE BROME-MISSISQUOI : APPEL DE PROJETS 2016

CONSIDÉRANT que la politique nationale de la ruralité a été abolie par le gouvernement et que le fonds du Pacte rural n'existe plus;

CONSIDÉRANT que la MRC désire maintenir un fonds de développement pour améliorer les milieux de vie dans Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

De créer un nouveau fonds de développement intitulé « Pacte Brome-Missisquoi » et d'adopter les outils nécessaires (*Guide du Promoteur, formulaire de demande et grille d'évaluation*) tels que présentés séance tenante, pour lancer un appel de projets pour 2016.

Que le budget du Fonds soit fixé à 250 000 \$ provenant du FDT, dont 25 000 \$ pour les projets régionaux et 225 000 \$ répartis entre les six pôles selon la population et l'indice de vitalité économique.

ADOPTÉ

356-1015

OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE À FRELIGHSBURG POUR LA RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg a déposé une demande par résolution pour obtenir un appui financier de 10 000 \$ pour la réalisation d'un plan stratégique;

CONSIDÉRANT que ledit plan serait réalisé par la firme *Éllio* pour un montant de 13 107,15 \$, taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un montant de 10 000 \$ de l'enveloppe réservée pour les planifications stratégiques pour l'élaboration de la planification stratégique de Frelighsburg.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

357-1015

ENVELOPPE RÉSERVÉE EN 2016 POUR LES PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES

CONSIDÉRANT que l'enveloppe réservée pour les plans stratégiques municipaux provient du Pacte rural 3 et qu'il reste un résiduel de 55 000 \$;

CONSIDÉRANT que les sommes du Pacte rural 3 doivent être engagées au 31 mars 2016 et dépensées au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les demandes pour les planifications stratégiques pouvaient être déposées de façon continue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

Que toute demande d'élaboration de planification stratégique municipale soit faite dans le cadre du prochain appel de projets. Advenant un montant résiduel suite au dépôt des demandes de planification stratégique, que ce montant puisse bonifier le montant disponible au Fonds Brome-Missisquoi 2016.

ADOPTÉ

358-1015

AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE À L'OBV DE LA BAIE-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT la contribution volontaire de 10 000 \$ versée annuellement à l'OBV de la Baie-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été prévues au budget 2015 de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les organismes de bassin versant (OBV) sont des organismes qui visent à faciliter la mobilisation, la concertation et le passage à l'action des citoyens et des acteurs de l'eau, qui planifient des actions ciblées et représentatives de leur milieu afin de protéger et de valoriser le réseau hydrographique de leur territoire;

CONSIDÉRANT que les sommes servent à des projets réalisés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'autoriser le versement de la somme de 10 000 \$ à l'OBV de la baie Missisquoi, à titre de contribution volontaire, afin que cette somme soit dépensée pour des activités sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

359-1015

PLAN D'INTERVENTION SUR LE CONTRÔLE DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LA CONSERVATION DES SOLS DES SECTEURS AGRICOLES SENSIBLES DE BROME- MISSISQUOI – APPUI À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 3 DU PROGRAMME PRIME-VERT DU MAPAQ

CONSIDÉRANT que l'OBV de la baie Missisquoi dépose une demande de subvention au Volet 3 du programme Prime-Vert du MAPAQ pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles dans la MRC Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska est partenaire du projet et que ce dernier couvre l'ensemble des milieux agricoles de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une démarche d'accompagnement en milieu agricole est un élément important du cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion adopté par le conseil des maires en octobre 2014 et du plan d'action 2015 sur la gestion intégrée et durable de l'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi dispose notamment de données géoréférencées précises sur la microtopographie du territoire, sur les patrons d'écoulements préférentiels de l'eau au niveau des parcelles agricoles, sur les sous-bassins de drainage, sur la modélisation des hauteurs de ruissellement et des exportations de matières en suspension en fonction des unités de réponse hydrologiques pour l'ensemble du territoire (GEODEP), sur les suivis hydrométriques de nombreux tributaires agricoles et sur l'historique des travaux de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que selon les études de l'IRDA dans le bassin de la rivière aux Brochets, 10 % du territoire contribuerait pour plus de 40 % des exportations diffuses de sédiments;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a compétence sur la gestion des cours d'eau et est le seul organisme habilité à réaliser des travaux d'aménagement ou d'entretien de cours d'eau à portée collective;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi procède, en moyenne, à l'entretien d'environ 10 kilomètres de cours d'eau agricoles par année;

CONSIDÉRANT que la MRC encourage la mise en place d'aménagements hydroagricoles et fauniques, sous forme de chantier collectif, dans les cours d'eau agricole faisant l'objet d'un entretien, en concertation avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la biodiversité des écosystèmes aquatiques et riverains, tout en rétablissant le libre écoulement des eaux et en améliorant l'égouttement des terres cultivées, dans le cadre des travaux effectués par la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet cible les secteurs naturellement les plus sensibles à l'érosion, les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau ainsi que l'analyse de problématique d'érosion ponctuelle;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de l'égouttement des terres sensibles minimise les problématiques d'érosion et d'ensablement des cours d'eau et améliore les rendements agricoles et que la démarche d'accompagnement est ainsi à l'avantage de tous;

CONSIDÉRANT que les actions doivent être modulées selon les caractéristiques du milieu, en collaboration étroite avec les propriétaires;

CONSIDÉRANT la concertation nécessaire entre les propriétaires, la MRC, les municipalités, l'UPA Brome-Missisquoi, les clubs agro-environnementaux, les OBV, le MAPAQ, le MDDELCC et le MFFP;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une ressource à temps plein est requise pour réaliser ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

1. D'appuyer la demande d'aide financière de l'OBV de la baie Missisquoi déposée au Volet 3 (PAAR) du programme Prime-Vert du MAPAQ pour le projet de *Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi*.
2. De confirmer le partenariat de la MRC Brome-Missisquoi au projet par une participation financière de 15 000 \$ par année sur une période de 3 ans (conditionnelle à l'obtention de la subvention), une participation en terme de ressources humaines et matérielles pour l'hébergement, l'équipement et l'encadrement de la ressource qui sera embauchée, ainsi que pour le partage des outils et données disponibles.

ADOPTÉ

360-1015

APPUI AU PROJET D'APPROCHE PAR BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DE LA ROCHE DE L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que l'OBV de la baie Missisquoi dépose une demande de subvention au Volet 2 du programme Prime-Vert du MAPAQ pour la mise en place d'une approche par bassin versant sur la rivière de La Roche et ses tributaires;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi dispose de données géoréférencées précises sur la microtopographie du territoire, sur les patrons d'écoulements préférentiels de l'eau au niveau des parcelles agricoles, sur les sous-bassins de drainage, sur la modélisation des hauteurs de ruissellement et des exportations de matières en suspension en fonction des unités de réponse hydrologiques pour l'ensemble du territoire (GEODEP), sur les suivis hydrométriques de nombreux tributaires agricoles, sur l'historique des travaux de cours d'eau, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC a compétence sur la gestion des cours d'eau et est le seul organisme habilité à réaliser des travaux d'aménagement ou d'entretien de cours d'eau à portée collective;

CONSIDÉRANT le Plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT les efforts de sensibilisation sur le respect des bandes riveraines;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'appuyer la demande d'aide financière de l'OBV de la baie Missisquoi déposée au Volet 2 du programme Prime-Vert du MAPAQ pour le projet de « *Approche par bassin versant de la rivière de la Roche et ses tributaires* », et de confirmer la collaboration de la MRC pour le partage des outils et données disponibles.

ADOPTÉ

361-1015

AUTORISATION D'AMORCER LE DOSSIER VOLET 2 DE L'ARTICLE 59

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'amorcer le dossier du Volet 2 de l'article 59 LPTAA (implantation d'une résidence sur une propriété vacante en zone agricole) vers la fin de l'année 2015, début de l'année 2016 en établissant notamment des grands secteurs rattachés à l'article 59 (ces secteurs se superposeraient aux grandes affectations du territoire et s'appliqueraient que pour l'usage résidentiel).

Parallèlement à ce travail, il est convenu d'amorcer la réflexion visant la révision des grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉ

SUIVI DU DOSSIER PIIRL – TRAVAUX DE PRIORISATION QUINQUENNALE EN FONCTION DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

Madame Grimard informe le conseil des points suivants :

- Il y a un retard sur l'échéancier notamment suite à l'inspection de ponceaux additionnels (+/- 6 semaines). Néanmoins, l'objectif est de déposer le PIIRL au conseil des maires de novembre.
- Le bilan sur l'état routier est terminé et l'estimation des coûts sera connue sous peu.
- Concernant le programme *Réhabilitation du réseau routier local (RRRL)*, le « Volet accélération » n'a plus de budget et le « Volet redressement » les municipalités ne peuvent faire de demandes tant et aussi longtemps que le PIIRL n'est pas déposé au MTQ.

362-1015

JOURNÉE DE DISTRIBUTION RÉGIONALE DES ARBUSTES 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De tenir une journée de distribution régionale des arbustes en 2016 selon (i) les principaux critères établis ci-dessous, (ii) la répartition municipale 2016 prévue au tableau et (iii) selon le mode de partage des responsabilités locales et régionales stipulé ci-dessous.

Critères

- Objectifs :
 - Revégétalisation des bandes riveraines
 - Augmentation du couvert végétalisé
- Formule proposée:
 - Quand: le samedi 14 mai 2016 de 9 h à 12 h
 - Où : À l'endroit prévu par chacune des municipalités
 - Combien: 5 000 arbustes répartis parmi les municipalités suivant les paramètres suivant : superficie du territoire, population, nombre de km de rives et l'occupation du sol.
- Distribution libre:
 - Distribution: premier arrivé, premier servi
 - Coût pour la distribution libre: au choix selon la municipalité
 - La municipalité peut limiter ou non la quantité d'arbustes par citoyen
 - Possibilité pour les municipalités d'acheter des arbustes auprès de la MRC si quantité de base attribuée n'est pas suffisante (au coût de 2,61\$/arbustes)
 - Les essences varieront parmi 4 essences et ne peuvent être garanties
- Arbustes réservés auprès de la MRC:
 - Réserve prise pour un ballot et + de la même essence au coût de 2,61 + tx/arbustes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Répartition municipale 2016 pour la journée régionale de distribution des arbustes

Municipalité	Coûts arbustes	Nombre d'arbustes par municipalité	Nombre de ballots par municipalité
Abercorn	261 \$	100	5
Bedford (CT)	365 \$	140	7
Bedford (V)	261 \$	100	5
Bolton-Ouest	261 \$	100	5
Brigham	783 \$	300	15
Brome	261 \$	100	5
Bromont	1 148 \$	440	22
Cowansville	783 \$	300	15
Dunham	1 044 \$	400	20
East Farnham	261 \$	100	5
Farnham	1 253 \$	480	24
Frelighsburg	522 \$	200	10
Lac-Brome	1 148 \$	440	22
Notre-Dame-de-Stanbridge	626 \$	240	12
Pike River	470 \$	180	9
Saint-Armand	783 \$	300	15
Sainte-Sabine	679 \$	260	13
Saint-Ignace-de-Stanbridge	626 \$	240	12
Stanbridge-East	365 \$	140	7
Stanbridge-Station	261 \$	100	5
Sutton	887 \$	340	17
Total	13 050 \$	5 000	250

Coût à 2,61 \$ /arbustes

Partage des responsabilités MRC / municipalités

MRC	Municipalité
Campagne de promotion régionale - MRC préparera un <i>Kit promo</i> pour les municipalités	Campagne de promotion locale - Ex.: bulletin municipal
Acheminer les arbustes à l'endroit désigné	Nommer une personne responsable et transmettre ses coordonnées à madame Valérie Nantais-Martin
Transmettre à la personne responsable l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de la distribution	Prise de possession des arbustes à l'endroit désigné (sur rendez-vous)
Facturer les municipalités pour les arbustes réservés	Distribution citoyenne libre et distribution des arbustes réservés Assurer la facturation des arbustes réservés aux citoyens

ADOPTÉ

363-1015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉOLUTION PP-11 - BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 8 octobre 2015 la résolution PP-11 en vertu du règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT que cette résolution vise à permettre et à encadrer la construction d'une pergola dans la cour avant du restaurant La Pérouse;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU:

De déclarer la résolution PP-11 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
364-1015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 600-1 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 21 septembre 2015 le règlement 600-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construire 600, vise à :

- Modifier les montants exigés pour les infractions et les peines;
- Ajouter au tableau 1 de l'article 15 une virgule et le mot « *qui* » afin de faciliter l'interprétation du texte;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 600-1 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

365-1015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 598-1 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 21 septembre 2015 le règlement 598-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de construction 598, vise à :

- Modifier les montants exigés pour les infractions et les peines;
- Retirer dans le titre de l'article 26 les mots « *et les milieux humides* » dispositions visant les terrains situés à moins de 10 m du niveau de la cote d'inondation 20 - 100 ans pour le Lac-Brome ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 598-1 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

366-1015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 601-2 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 21 septembre 2015 le règlement 601-2;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de sur les PIIA 601, vise à :

- Modifier les montants exigés pour les infractions et les peines;
- Supprimer le PIIA-6 visant les travaux effectués sur la rive d'un lac ou cours d'eau qui nécessitent l'excavation du sol;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 601-2 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

367-1015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 454-3 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 13 octobre 2015 le règlement 454-3;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement 454 sur les permis et certificats, vise à offrir la gratuité pour certains types de permis et certificat d'autorisation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 454-3 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

368-1015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 597-2 - LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 14 octobre 2015 le règlement 597-2;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur le lotissement 597, vise à :

- Modifier les montants exigés pour les infractions et les peines;
- Ajouter les normes de lotissement pour les nouvelles zones RF-16-L10 et URC-8-K14;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 597-2 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

369-1015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-3 - LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 14 octobre 2015 le règlement 596-3;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur le zonage 596, vise à modifier diverses dispositions telles que :

- Révision des montants exigés pour les infractions et les peines;
- Ajout de quelques définitions et révision de certaines appellations de zones;
- Modification des dispositions pour les bâtiments accessoires selon si dans le PU ou hors PU (ex : hauteurs maximales permises);
- Retrait des exigences de mises aux normes pour les enseignes dérogatoires dans un délai donné;
- Création de la zone URC-8-K14 à même la zone URA-11-K14;
- Modification des usages permis dans certaines zones;
- Corrections grammaticales et d'orthographe;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 596-3 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

370-1015

NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À LA COMMISSION CONJOINTE EN AMÉNAGEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De confirmer la nomination de monsieur Albert Santerre, préfet suppléant, à titre de 3^e représentant (membre additionnel) et de nommer madame Sylvie Raymond, mairesse de East Farnham, à titre de substitut sur la Commission conjointe en aménagement avec la MRC de La Haute-Yamaska, en plus du préfet et de la mairesse de Bromont. Que les membres de la MRC Brome-Missisquoi siégeant à ces rencontres soient rémunérés en vertu de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

371-1015

PROJET DE BANQUE DE TERRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMRC AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix désire se joindre au projet Banque de terres de la MRC Brome-Missisquoi en ratifiant une entente à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente serait en vigueur du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 et que la MRC de Charlevoix s'engage à déboursier les frais d'adhésion au projet, soit 4 000 \$ et les frais récurrents annuels de 1 500 \$ (+ taxes applicables);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, l'entente interMRC concernant l'adhésion au projet Banque de terres avec la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉ

372-1015

MENTION D'EXCELLENCE POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES DE BROME-MISSISQUOI AU GALA DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la 126^e présentation du concours de l'Ordre national du mérite agricole de 2015 avait lieu le 16 octobre dernier et visait à couronner les entreprises agricoles d'excellence en Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce concours ne revient qu'aux 5 ans en Montérégie;

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2015, 10 des 22 entreprises de la Montérégie-Est en lice pour les prix régionaux provenaient de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la Montérégie compte près de 7 000 entreprises agricoles, ce qui représente le quart de toutes les entreprises du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN ASNONG
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'émettre une mention d'excellence aux dix entreprises agricoles récipiendaires de l'ordre du mérite agricole du Québec pour leur contribution exemplaire dans le développement économique et social de l'agriculture au Québec et pour la région de Brome-Missisquoi.

Les entreprises agricoles récipiendaires de l'ordre du mérite agricole du Québec sont :

- *Bleuetière Les Delisle (Brigham) : médaillé d'or*
- *Val Caudalies inc. – Vignoble et Cidrerie (Dunham) : médaillé d'argent*
- *Les fermes Rolland & Sylvains Pion inc. (Canton de Bedford) : médaillé d'argent*
- *Cabane du Pic Bois (Brigham) : médaillé de bronze*
- *Ferme Alain Choinière SENC (Notre-Dame-de-Stanbridge) : médaillé de bronze*
- *Les Jardins de la Grelinette (Saint-Armand) : médaillé de bronze et prix de la Coop fédérée à l'agroenvironnement de la Montérégie-Est*
- *Les Jardins de Tessa SENC (Frelighsburg) : médaillé de bronze et 3^e aux nationaux*
- *Les Pervenches (Farnham) : médaillé de bronze*
- *Pierre Pettigrew (Frelighsburg) : médaillé de bronze*
- *Yan Gordon – Les Potagers des nues mains (Sutton) : médaillé de bronze*

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RETOUR SUR LE COMITÉ DE LIAISON MRC - UPA DU 15 OCTOBRE 2015

Monsieur Dorion informe les maires de la rencontre du comité de liaison MRC – UPA ayant eu lieu le 15 octobre dernier. Notamment, les sujets suivants ont été abordés :

- Règlement de contrôle intérimaire sur le RÉGES – Impact sur les fossés agricoles;
- Situation du comité consultatif agricole de la MRC;
- Projet pilote de démarche d'accompagnement en milieu agricole de la MRC;
- Projet d'accompagnement des cédants sans relève familiale;
- Autoroute 35 – Demande de changement du tracé identifié au décret.

À noter que le procès-verbal du comité de liaison sera disponible sous peu.

INFORMATION SUR LES PANNEAUX AFFICHEUR DE VITESSE AMOVIBLE (PAVA)

Les maires sont informés du fonctionnement des panneaux afficheur de vitesse amovibles (PAVA). Il s'agit de petits panneaux électroniques d'une quinzaine de kilogrammes installés sur un poteau en bordure de la route dans des endroits stratégiques. La vitesse du véhicule, l'heure et la date du passage du véhicule sont emmagasinées et servent à analyser la problématique de vitesse et de circulation dans un secteur. À l'aide d'un logiciel, il est possible d'établir différentes statistiques, par exemple, la vitesse moyenne des véhicules, le pourcentage de véhicules qui excèdent la vitesse permise, les jours et les heures plus problématiques, etc.. Le format de ces panneaux permet de les déplacer fréquemment pour régler des problèmes de circulation dans plusieurs secteurs.

Le produit est vendu environ 3 000 \$/panneau. Les données du panneau sont acheminées via une connexion Internet sans fil à un logiciel dont le coût est d'environ 400 \$ par année.

Plusieurs maires soulignent leur intérêt à acquérir un ou des panneaux pour leur municipalité. Afin de bénéficier d'un prix de groupe, il est demandé que la direction de la MRC achemine un courriel aux municipalités afin de valider lesquelles sont intéressées et combien de panneaux souhaitent-elles acquérir en vue de procéder à un achat regroupé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2015

Monsieur Desmarais dépose les rapports d'activités pour la période avril et mai 2015 et celui de la période juin et juillet 2015. Concernant les statistiques en sécurité routière, le nombre de collisions est en baisse d'environ 10 % et le nombre d'interventions (constat d'infraction et avertissements) est stable. En ce qui concerne les cartes d'appels, on remarque une diminution de 45 % des appels et, particulièrement, pour les fausses alarmes une diminution de 33 %. Dans le domaine de la criminalité, le nombre de crimes contre la personne a diminué de 7 % tandis que le nombre de crimes contre la propriété a diminué de 24 %. Compte tenu que les autres types de crimes ont également baissé, on dénombre 744 crimes au cours de cette période contre 953 pour la même période l'an dernier, soit une baisse de 22 %.

PARTAGE SÉCURITAIRE DE LA ROUTE ENTRE LES AUTOMOBILISTES ET LES CYCLISTES : POURSUITE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

De poursuivre à l'été 2016 la campagne de sensibilisation sur le partage sécuritaire de la route entre les automobilistes et les cyclistes, mais avec un budget restreint afin que les actions se concentrent sur les journaux, les réseaux sociaux et les sites Internet des partenaires.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU POSTE DE POLICE

La Société québécoise d'immobilisation devrait déposer une offre finale pour l'achat du terrain au cours des prochains jours auprès de la ville de Dunham. La construction du poste pourrait se faire en 2017 et sa mise en service pourrait se faire à l'automne 2017 ou au printemps 2018.

373-1015



No de résolution
ou annotation
374-1015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA RÉPARTITION DES DROITS PROVENANT DES « SITES LIMITROPHES » SUR LES TERRITOIRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que les représentants des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska sont parvenus à une entente relativement aux sites situés près de la limite entre les MRC de La Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi (« sites limitrophes »), soit les sites situés dans les municipalités suivantes : Brigham, Bromont, Lac-Brome, Saint-Alphonse-de-Granby, Granby et Shefford;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit un mode de partage des fonds et stipule les modalités de gestion des sites en cause;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'*Entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières visant la gestion et le partage des fonds de sites « limitrophes » situés sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska*. D'autoriser le directeur général à apporter toute correction mineure nécessaire. D'autoriser le versement des sommes rétroactives de 95 735 \$ conformément aux modalités de ladite entente.

ADOPTÉ

375-1015

RÉPONSE À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN SUR L'ATTRIBUTION DES SOMMES PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES LORS DE LA CONFECTION DE L'AUTOROUTE 35

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de la municipalité de Saint-Sébastien en date du 10 juillet 2015 demandant une rencontre afin de parvenir à un partage des redevances provenant de l'exploitation de carrières et sablières lors de la confection d'un tronçon de l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT que le président du comité des carrières et sablières accompagné du coordonnateur des carrières et sablières ont rencontré les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien afin de leur présenter plusieurs arguments s'opposant à leur demande de conclure une entente de partage;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien n'a pas saisi la *Commission municipale du Québec* de leur demande à l'effet de bénéficier des sommes provenant de la perception des carrières et sablières comme le prévoit l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU**

De répondre à la demande formulée par la municipalité de Saint-Sébastien comme suit : « La MRC Brome-Missisquoi ne donnera pas suite à ladite demande et la MRC considère qu'il n'y a pas lieu de discuter de l'attribution des sommes perçues dans le cadre de l'application des articles 78.1 et suivant de la *Loi sur les compétences municipales*, notamment, compte tenu des arguments soulevés lors de cette rencontre. »

ADOPTÉ

376-1015

RÉPONSE À LA DEMANDE D'INFORMATION DE LA PART DE LA VILLE DE BEDFORD ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford demande de connaître les déclarations de deux sites de carrières et sablières sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi afin de faire une proposition en vue de revoir le mode de partage des sommes de carrières et sablières;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de rendre cette information disponible, la municipalité enclencherait le processus de médiation;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une information confidentielle conformément à l'article 78.12 de la *Loi sur les compétences municipales* et qu'advenant une telle demande, elle doit être autorisée par les exploitants concernés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De fournir l'information demandée à la ville de Bedford et d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente de confidentialité avec la ville de Bedford afin de s'assurer de la confidentialité des informations contenues dans les déclarations conformément à ce que prévoit l'article 78.12. de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉ

377-1015

VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LES SOMMES PERÇUES DE LA 3^E PÉRIODE D'EXPLOITATION DE 2014 ET DE LA 1^{ÈRE} DE 2015

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la troisième période de l'année précédente ainsi que les montants de la première période de l'année en cours sont versés aux municipalités le 30 septembre de l'année courante soustraction faite des frais de gestion;

CONSIDÉRANT que des sommes sont également perçues de différents sites sur des municipalités limitrophes selon des ententes établies avec ces municipalités et que selon le Règlement refondu 07-1112, ces sommes doivent également être versées le 30 septembre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De verser les montants présentés séance tenante aux municipalités.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

378-1015

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 12 octobre 2015, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Beaudin, Louise (programme PAD)	9 462,57 \$
Beaudry, Pierre (programme PAD)	12 191,55 \$
Excavation C.M.R. inc. (ruisseau Cold moins 5% de retenue)	46 957,69 \$
Perron, Hudon, Bélanger inc. (levé topographique aérien LIDAR des carrières/sablères)	24 979,59 \$
Roy, Jean-Claude (programme PAD)	16 000,00 \$
Viau, Richard (programme PAD)	16 000,00 \$
Sous-total	125 591,40 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

379-1015

DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, INCLUANT LA GESTION ADMINISTRATIVE DU FLI ET FLS, ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du projet de loi 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* le 21 avril 2015, modifiant ainsi plusieurs législations concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT que suivant le nouvel article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, dont notamment prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le nouvel article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité régionale de comté peut déléguer à un organisme de son choix son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, la MRC se voit confier la propriété et les contrats relatifs au Fonds local d'investissement (« FLI ») et au Fonds local de solidarité (« FLS »), y compris les actifs, passifs, droits et obligations qui y sont liés;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi, par les présentes, souhaite conclure une entente de délégation avec le CLD de Brome-Missisquoi afin de lui (i) déléguer l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional sur le territoire de Brome-Missisquoi et (ii) la gestion administrative du FLI et du FLS;

CONSIDÉRANT que la présente entente de délégation respecte intégralement les éléments réclamés à l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, l'entrée en vigueur de la présente entente est soumise à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU**

1. De déléguer l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional au CLD de Brome-Missisquoi afin, notamment, de mettre en œuvre les priorités d'interventions définies par la MRC Brome-Missisquoi.
2. De déléguer la gestion administrative du FLI et du FLS, les relations avec les entrepreneurs et la gestion des prêts au CLD de Brome-Missisquoi. Toutefois, à cet égard, cette délégation ne dégage pas la MRC Brome-Missisquoi de sa responsabilité à l'égard du FLI et du FLS, lesquels demeurent sa propriété.
3. Conséquemment, par les présentes, la MRC autorise le CLD de Brome-Missisquoi à signer tous les actes nécessaires à la pleine réalisation de son mandat en matière de développement local et régional et à titre de gestionnaire des FLI et FLS, notamment à contracter les prêts au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.
4. Sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'Entente de délégation l'exercice de la compétence en matière de développement local et régional avec le CLD de Brome-Missisquoi, le tout tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

380-1015

ENCADREMENT DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2016 DU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU**

D'informer le conseil d'administration du CLD pour la préparation de son budget 2016 :

1. De poursuivre son mandat en priorisant l'aide à l'entreprise, l'emploi et le développement dans les domaines industriel, touristique, culturel, agroalimentaire et de l'entrepreneuriat.
2. De fonctionner en « symbiose » avec la MRC, soit par une intégration virtuelle des organigrammes de la MRC et du CLD en un seul où les interrelations sont fonctionnelles, réelles et cohérentes.
3. Que le conseil de la MRC lui versera un montant de 1 047 041 \$ provenant des quotes-parts de l'ensemble des municipalités, soit le même montant qu'en 2015.
4. Que le conseil de la MRC lui versera un montant additionnel de 208 959 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT).
5. D'assurer la pérennité financière de son surplus accumulé en le maintenant à un seuil minimal de 150 000 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

381-1015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT que l'article 9 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2015-2016 :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre à jour la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire, entre autres;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De déposer lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

382-1015

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux entreprises* incluant les entreprises d'économie sociale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'adopter la *Politique de soutien aux entreprises* incluant les entreprises d'économie sociale, le tout, tel que présenté séance tenante.

De déposer ladite *Politique de soutien aux entreprises* sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de la transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

383-1015

PROJET DE LOI 56 « LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME » : DEMANDE AU MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES DE SOUSTRAIRE LES MRC DE L'APPLICATION DE LA LOI

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 28 « *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* » confiant notamment le développement local et régional aux municipalités régionales de comtés (lesquelles peuvent déléguer cette compétence à un autre organisme);

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un cadre législatif favorisant le développement économique régional;

CONSIDÉRANT qu'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que la définition de « titulaires de charge publique » stipulée au projet de loi 56 « *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* » inclut notamment les municipalités régionales de comtés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comtés ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU**

De demander au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques de modifier le projet de loi 56 « *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* » afin d'y soustraire les municipalités locales et régionales de comtés.

D'acheminer copie des présentes au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, au député provincial, monsieur Pierre Paradis, à l'UMQ et la FQM ainsi qu'à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉ

384-1015

APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les ingénieurs* réserve à ces professionnels tout :

- Travaux de voirie de moins de 3 000 \$;
- Travaux d'aqueduc et d'égout de moins de 1 000 \$;
- Travaux reliés aux matières résiduelles de moins de 1 000 \$.

CONSIDÉRANT la résolution no 12841-08-2015 adoptée par la MRC de la Nouvelle-Beauce, à l'effet que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, sous la surveillance d'une personne qui n'était pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, a fait l'objet d'une plainte pour avoir contrevenu à l'article 2 a) de la *Loi sur les ingénieurs du Québec* qui exige d'une municipalité de requérir aux services d'un ingénieur lorsqu'elle effectue des travaux d'une valeur de plus de 3 000 \$ sur les voies publiques ou certaines réparations à des infrastructures;

CONSIDÉRANT que ces montants ne tiennent pas compte de l'expertise développée en régie interne par les municipalités locales et que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau) sont supérieurs à 3 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la *Loi sur les ingénieurs* afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

De demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier raisonnablement le seuil indiqué à l'article 2 a) de la loi.

D'acheminer la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la FQM et à l'UMQ ainsi qu'à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

ADOPTÉ

385-1015

APPUI CONDITIONNEL AU PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS, TRONÇON MONTRÉAL - SHERBROOKE, AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT le potentiel du projet de train de passagers Montréal - Sherbrooke, non seulement pour des questions environnementales, mais également pour le bien collectif de la communauté de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

D'appuyer politiquement le projet de train de passagers Montréal - Sherbrooke, de monsieur François Rebello et de son OBNL « *Fondation Trains de nuit* » et de s'engager financièrement à la hauteur maximale du montant stipulé dans la section « Contributions des villes » dans le document intitulé « Budget - Étude de faisabilité », à savoir 2 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dudit projet, conditionnellement à l'obtention d'une subvention suffisante du Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités.



No de résolution
ou annotation

386-1015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'acheminer la présente (i) au député provincial de Brome-Missisquoi, monsieur le ministre Pierre Paradis, (ii) aux municipalités visées par le tronçon Montréal - Sherbrooke (St-Jean-sur-Richelieu, Farnham, Brigham, Bromont, Lac-Brome, Cowansville, Sutton, Eastman, Magog et Sherbrooke), (iii) aux MRC contiguës et (iv) à monsieur François Rebello.

ADOPTÉ

RÉCEPTION DE NOËL POUR LES MAIRES : INVITATION LANCÉE À TOUS LES MAIRES

Monsieur Richard Burcombe invite les maires dans la ville de Lac-Brome pour la réception de Noël le vendredi 15 janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Ginette Simard Gendreault est déclarée gagnante d'une paire de billets pour le spectacle *Dominic et Martin et Les Croches* au profit de la Fondation Alzheimer Granby et région le 9 avril 2016 au Palace de Granby.
- Monsieur Laurent Phoenix fait part d'une correspondance provenant de l'Association des personnes handicapées de Farnham demandant un don aux municipalités.
- Monsieur Jean Asnong se questionne quant aux redevances des carrières et sablières pour le prolongement de l'Autoroute 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.